Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n°228 -2025 Point 4.13.4.1

Point 4.13.4.1 de l'ordre du jour
Règlements des concours « International Admission » 2025-2026 PGE et BAI

EXPOSE DES MOTIFS :

Les concours « International Admission » sont ouverts aux candidats internationaux qui souhaitent intégrer le Programme Grande École (PGE) ou le Bachelor Affaires Internationales (BAI).

Les documents ci-joint présentent les règlements des concours pour entrer dans ces programmes.

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour et 8 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les règlements des concours « International Admission » 2025-2026 PGE et BAI.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services

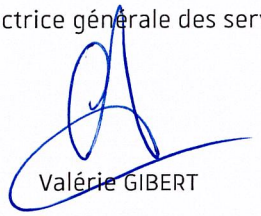

Valérie GIBERT

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS

« INTERNATIONAL ADMISSION » DE L'EM STRASBOURG

Admission en Programme Grande Ecole

Année 2025-2026

I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS

Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les conditions exposées ci-après.

Les candidats ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive concernant un des concours d'entrée à l'EM Strasbourg ne sont pas autorisés à concourir.

Quel que soit le programme ou l'année d'intégration, et en fonction du parcours choisi (anglophone ou francophone), le candidat devra :

- Être natif de la langue d'enseignement (issu d'un pays francophone ou anglophone respectivement),
  ou
- Fournir une attestation de **niveau B2 minimum** dans la langue du programme choisi :
  - Pour le **parcours francophone** : DELF, DALF ou TCF,
  - Pour le **parcours anglophone** : TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, Duolingo ou LTE (test daté de moins de 2 ans avant le 01/09 de l'année de rentrée).

Dans le cadre de la vérification du **niveau d'anglais**, le candidat peut également choisir de passer le **test d'anglais EM Strasbourg en ligne**, via la plateforme d'inscription. Il devra alors sélectionner une session parmi les dates proposées.

1.1.1 Admission PGE3 (équivalent à Licence 3):

- Être titulaire ou en cours d'obtention, toutes disciplines confondues :
  o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, non français ;
  o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, français et ne pas être de nationalité française*.

1.1.2 Admission PGE4 (1ère année du master) :

- Être titulaire ou en cours d'obtention toutes disciplines confondues
  o Soit d'une Licence/Bachelor/180 crédits ECTS ou équivalent non français ;
  o Soit d'une Licence/Bachelor/180 crédits ECTS ou équivalent français et ne pas être de nationalité française.

Les candidats ne sont pas autorisés à passer la même année le concours international de l'EM Strasbourg et un autre concours d'accès en PGE (Unistrapass PGE, Tremplin, Ecricome Prépas).

1.1.3 Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne depuis la plateforme https://em-strasbourg.isa-inscription.com Après validation de son inscription, le candidat sera invité à se créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de son inscription puis de son admission au concours sur https://em-strasbourg.isadmission.com/login

Le candidat est seul responsable des informations fournies lors de son inscription, notamment son adresse e-mail et son numéro de téléphone, seuls moyens de communication pendant le concours, ainsi que ses nom, prénom, date et lieu de naissance, seuls éléments permettant de vérifier son identité le jour des épreuves.

Ces informations doivent strictement correspondre à celles figurant sur sa pièce d'identité.

En cas d'inscription par un tiers (agent), le candidat se doit de vérifier les informations saisies.

1.1.4 Calendrier du concours

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1er novembre 2025.

Pour que sa candidature soit considérée comme complète et qu'il puisse passer les épreuves orales, le candidat devra :

- Avoir soumis sa candidature sur la plateforme d'inscription : https://em-strasbourg.isa-inscription.com/
- Complété son dossier dans son espace candidat sur la plateforme de concours : https://em-strasbourg.isadmission.com/login
- Avoir renseigné l'inscription administrative
- Avoir déclaré un score de test d'anglais et de logique ou avoir réservé une date de passage des épreuves avec l'EM Strasbourg
- S'être acquitté des frais de concours*
- Avoir déposé les relevés des notes des deux ou trois dernières années d'études
- Avoir déposé un certificat de scolarité pour l'année en cours et/ou le dernier diplôme obtenu
- Avoir déposé un CV et une lettre de motivation sur l'espace candidat
- Avoir téléchargé tous les justificatifs DEFINITIFS nécessaires

*Sauf cas d'exonération des frais de concours

Le concours international est organisé en différentes sessions entre novembre 2025 et juin 2026.

Le calendrier des sessions du concours est à la disposition des candidats sur la plateforme de concours et est régulièrement mis à jour. Si aucune session d'admission n'est proposée,

l'équipe organisatrice du concours peut en ouvrir de nouvelles sur demande via la boîte mail international-admission@em-strasbourg.eu.

Le concours est ouvert jusqu'au 28 août 2026 mais à partir du 1er juillet, l'école se réserve le droit de refuser des candidats dont les informations en notre possession nous permettent d'anticiper un refus de visa ou une incapacité à satisfaire toutes les conditions pour une intégration à la rentrée de septembre 2026.

Les candidats concernés par ce refus en seront avisés dès leur pré-inscription et ne devront pas payer de frais de d'inscription.

Le candidat reste seul responsable de son dossier de visa. L'école ne peut être tenue responsable de la non-obtention de visa, en particulier dans le cas d'inscription tardive au concours.

Le nombre de places offertes au concours étant limité, l'École se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment, sans préavis, dès lors que la capacité maximale est atteinte. Aucune candidature supplémentaire ne pourra alors être acceptée.

1.1.5 Éligibilité d'une candidature

1.1.5.1 Ouverture des inscriptions

- Inscription administrative
- Constitution du dossier
- Paiement des frais de concours*
- Sauf cas d'exonération

1.1.5.2 Dossier académique (Admission PGE3 ou PGE4)

- Relevés de notes : Bac et études supérieures
- CV
- Lettre de motivation
- Lettre(s) de recommandation (optionnel)
- Tout élément valorisant la candidature (engagement associatif, hobbies, etc.)

1.1.5.3 Soumission et vérification du dossier

- Le candidat soumet sa candidature après avoir complété son dossier et téléchargé les justificatifs.
- Vérification complète des pièces, notes, scores et justificatifs.

1.1.5.4 Validation ou rejet

- En cas d'anomalies, le candidat est informé par email.
- Il doit corriger les anomalies dans un délai imparti, sous peine de perdre son éligibilité.

La fabrication et l'utilisation de faux documents constituent des délits. On parle de faux et d'usage de faux. L'auteur des faits sait parfaitement que le document est un faux. Le document peut avoir pour but d'obtenir un droit ou de prouver certains faits. Le délit de faux correspond à l'un des faits suivants : fabriquer un document entièrement faux (**un faux diplôme, un faux passeport, un faux relevé de notes**...) ; modifier frauduleusement un document ; imiter une signature. Il y a délit d'usage de faux lorsqu'on utilise de tels documents pour obtenir un droit ou pour prouver un fait. L'usage de faux est puni même si l'auteur des faits n'a pas fabriqué les faux en question.
Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. La personne qui fabrique et utilise des faux documents risque les mêmes peines. Si le faux document est un document délivré habituellement par une administration (carte d'identité, carte Vitale...), les peines sont de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende. En cas de fraude, l'EM Strasbourg prendra toutes les dispositions juridiques nécessaires.

1.2 FRAIS DE CONCOURS

1.2.1 Modalités et périmètre

Les frais de concours sont les mêmes pour tous les candidats au concours.

Ils incluent l'accès à la plateforme d'entrainement.
Des exemptions de frais de concours sont possibles sous certaines conditions.

L'inscription au concours est considérée comme validée lorsque le paiement des frais de concours est intégralement acquitté et validé par l'établissement bancaire du candidat.

1.2.2 Tarifs d'inscription

Les droits d'inscription pour le concours International Admission sont de 80€, et non-remboursables.

1.2.3 Mode de règlement des frais d'inscription

Le règlement des frais d'inscription peut se faire uniquement par paiement sécurisé en ligne depuis l'espace candidat de la plateforme concours https://em-strasbourg.isadmission.com/login (frais à la charge du candidat).

1.3 CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S)

Des aménagements peuvent être demandés par un candidat en situation de handicap.
La demande est à faire auprès du service d'admission à l'adresse au moment de l'inscription au concours : international-admission@em-strasbourg.eu

Aucune demande ne pourra être acceptée au moment des épreuves ou a posteriori.

II. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

2.1. LES ÉPREUVES

2.1.1 Épreuve écrite d'anglais

Admission PGE3 ou PGE 4 (1ère année du master) :

- Présentation d'un score d'un test d'anglais
  Ou
- Passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme du concours

Un niveau minimum B2 est attendu pour un track anglophone, B1 pour un track francophone.

2.1.2 Épreuve de logique

Admission PGE3 :

- Présentation d'un score* de TAGE 2

OU

- Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours

Admission PGE4 (1ère année du master) :

- Présentation d'un score* de TAGE MAGE ou GMAT
  Ou
- Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
  Ou
- Exempté si l'étudiant provient d'une école partenaire

*Les scores des tests externes à l'EM Strasbourg seront transformés en note / 20 points selon notre propre table de correspondance.

Passage des épreuves externes

Tests de logique
Tests TAGE 2©, TAGE MAGE©, GMAT©, GRE
Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer le test de logique propre à l'EM Strasbourg ou s'ils souhaitent faire valoir un score précédemment obtenu à un test de TAGE 2©, TAGE-MAGE© ou GMAT©.
Les tests TAGE sont valables 2 ans (années civiles : année N et année N+1). Exemple : un score TAGE 2024 (obtenu entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 20243) sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.
Les tests **GMAT© sont valables 5 ans.**
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.
Si le candidat souhaite passer le test de logique avec l'EM Strasbourg, il choisit une session parmi la liste des dates proposées.

Test d'anglais :
IELTS, TOEIC, TOEFL, LTE, Cambridge, Duolingo

Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer le test d'anglais propre à l'EM Strasbourg ou s'ils souhaitent faire valoir un score précédemment obtenu à un test IELTS, TOEIC, TOEFL, LTE, Cambridge ou Duolingo.

La date de validité du test d'anglais exigible pour le concours est de **deux années calendaires précédant la date de clôture des inscriptions.**
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.
Si le candidat souhaite passer le test d'anglais avec l'EM Strasbourg, il passe le test en ligne dont l'accès lui est octroyé par mail.

Test de français :
DELF, DALF, TCF
Au moment de leur inscription, les candidats devront faire valoir un score précédemment obtenu à un test DELF, DALF ou TCF (épreuves de moins de deux ans).
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.

2.1.3 Entretien de motivation

Admission PGE3 et PGE4

La durée de l'épreuve est de 25 minutes et aura pour objectif de connaitre le candidat et d'évaluer sa motivation à intégrer l'EM Strasbourg. L'épreuve se déroule face à un jury composé de 2 à 3 personnes de l'EM Strasbourg Business School.

L'entretien se déroule en français si le candidat postule pour un track francophone et en anglais s'il postule pour un track anglophone.

2.1.4 Epreuve orale d'anglais

Admission PGE3 et PGE4

L'épreuve orale d'anglais est constituée de 4 parties :

- Se présenter
- Lire à voix haute
- Défendre un point de vue
- Echanger

La durée de l'épreuve est de 20 min.

2.2 COEFFICIENTS

Epreuve	Coefficient
Dossier	6
Test de logique et de raisonnement	6
Test d'anglais	2

Entretien de motivation	12
Oral d'anglais	4

2.3 EPREUVES ECRITES ET ORALES A DISTANCE

Dans le cadre du Concours International, les épreuves écrites et orales se déroulent en distanciel et doivent respecter les conditions suivantes :

- Le candidat doit se trouver dans un lieu clos et privatisé,
- Être seul dans la pièce,
- Disposer d'une connexion internet stable,
- Ne pas utiliser de matériel ou d'aide quelconque pendant toute la durée des épreuves.

Tout comportement suspect pourra faire l'objet d'un procès-verbal d'incident, pouvant être qualifié de fraude.

2.3.1 Épreuves écrites

Le candidat accèdera aux tests en ligne via un lien transmis par la plateforme. Il est recommandé de réaliser ces tests avant les épreuves orales, ou au plus tard dans la semaine suivante celles-ci, afin d'optimiser le processus d'admission.

2.3.2 Épreuves orales

Il revient au candidat de garantir la qualité et la clarté des échanges avec le jury en s'engageant à :

- Disposer des moyens audiovisuels nécessaires et d'une connexion internet stable,
- Se connecter 15 minutes avant le début de l'entretien afin de vérifier la bonne installation technique.

Le candidat devra présenter une pièce d'identité originale et valide au début de l'entretien pour s'identifier auprès du jury. Il se présentera sans couvre-chef ni accessoires, les signes religieux devant rester visibles le temps de la vérification.

En cas de problème technique, la qualité de l'entretien sera mentionnée dans le procès-verbal. Si l'entretien ne peut être poursuivi, le jury en informera le candidat oralement et/ou via le chat avant d'interrompre la session. Le service concours prendra ensuite contact avec le candidat.

Le candidat s'engage à respecter strictement les règles de l'EM Strasbourg pendant toute la durée des épreuves et concours, sous peine de sanctions immédiates ou différées. **Il s'engage également à honorer ses entretiens, en respectant les moyens mobilisés pour l'organisation du concours et de l'institution.** Le non-

Respect de ce rendez-vous pourra entraîner l'élimination de la candidature.

2.4 Comportements susceptibles d'entraîner une sanction*

En cas de fraude ou de comportement inapproprié, un jury disciplinaire pourra être réuni pour déterminer les sanctions à appliquer, parmi lesquelles (liste non exhaustive) :

- Attribution d'une note de 0/20 à une ou plusieurs épreuves,
- Exclusion du concours de l'EM Strasbourg pour une durée de 1 à 3 ans,
- Signalement à Campus France.

III Résultats et admission

3.1 PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION

Les résultats sont communiqués aux candidats au plus tard 15 jours après la fin de toutes les étapes du concours, par email.

Le candidat peut être déclaré :

Les résultats sont communiqués aux candidats au plus tard 15 jours après la fin de toutes les étapes du concours, par email.

- **Admis** : le candidat a satisfait aux critères du concours et peut régler l'acompte pour poursuivre son inscription.
- **Non admis** : la moyenne est insuffisante ou une note est inférieure à 8, entraînant l'élimination du candidat.
- **Admission Conditionnelle**

  Un candidat peut être admis sous condition si son niveau de français ou d'anglais est inférieur au niveau B2 au moment du concours. Dans ce cas, il se voit proposer de suivre un pré-programme de mise à niveau Linguistique (minimum B2), validé par une institution reconnue par l'EM Strasbourg (ex : Alliance Française), avant d'intégrer le PGE (cf. §3.6).

  Le candidat devra accepter cette admission conditionnelle dans un délai de 2 semaines calendaires et régler un acompte de **35000** €* (tarif en vigueur à la rentrée 2026). Un acompte supplémentaire pourra être demandé par l'organisme proposant le pré-programme, selon ses propres conditions.

À l'issue du pré-programme, le candidat devra fournir un justificatif attestant du niveau linguistique requis au plus tard le 1er juillet de l'année de la rentrée pour pouvoir intégrer le PGE.

Le Jury des concours est souverain, par conséquent les notes obtenues par les candidats ne peuvent être remises en cause ; seules les réclamations relatives à d'éventuelles erreurs logistiques sont recevables.

3.2 INSCRIPTION A l'EM STRASBOURG

3.2.1 Règlement de l'acompte

Une fois admis, le candidat dispose de 2 semaines calendaires à compter de la réception du courriel d'admission pour accepter son admission. Pour assurer sa place, il devra régler un acompte de **3500 €** (tarif en vigueur pour la rentrée 2026, incluant les frais universitaires).

Le paiement peut s'effectuer par :

- Virement bancaire (le RIB de l'Université de Strasbourg est disponible dans l'espace candidat) ;
- Carte bancaire (frais à la charge du candidat) ;
- Plateforme sécurisée Flywire, uniquement pour les virements depuis l'étranger (lien disponible dans le courriel d'admission).

Quel que soit le mode de paiement choisi, le candidat devra impérativement télécharger, dans l'onglet « Paiement » de son espace candidat, la fiche de renseignement dûment remplie et signée, contenant ses informations et celles du payeur, ainsi que la preuve de paiement.

Sans règlement de l'acompte dans le délai imparti, le candidat sera considéré comme démissionnaire.

En cas de difficulté, merci de contacter : international-admission@em-strasbourg.eu

3.2.2 Remboursement de l'acompte :

3.2.2.1 Conditions

Le candidat dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés après la réception de l'acompte pour demander un remboursement.

L'EM Strasbourg procède au remboursement total de l'acompte (hors frais nets perçus) uniquement dans les cas suivants, sur présentation d'un justificatif officiel, avant le 31 octobre de l'année du concours :

- Non-obtention du visa étudiant
- Non-obtention du diplôme permettant la candidature
- Cas particuliers (maladie grave, décès d'un proche, etc.)

Les étudiants non francophones n'ayant pas justifié d'un niveau B2 en français avant le 1er juillet de l'année de rentrée pourront demander un report, mais l'acompte ne sera pas remboursé.

3.2.2.2 Processus de remboursement

Le dossier de demande de remboursement doit être envoyé par mail au service des Admissions Internationales et devra contenir :

1. Une lettre manuscrite signée exposant la raison du désistement (refus de visa, problème de santé, décès, etc.)
2. Le justificatif officiel correspondant
3. La fiche missionnaire, uniquement les parties surlignées en jaune, remplie avec les informations personnelles (document fourni sur demande)
4. Le relevé d'identité bancaire (RIB) du compte ayant servi au paiement, au format international (IBAN + BIC SWIFT) si compte non français, avec prénom, nom et adresse du titulaire
5. L'envoi du dossier complet à l'adresse : international-admission@em-strasbourg.eu

L'acompte, à sa réception sur le compte de l'Université de Strasbourg, sera gardé au maximum un an dans le cas où le candidat ferait une année de préprogramme ou une demande de report de rentrée. Au-delà de ce délai, il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement (sauf conditions particulières de demande de remboursement explicitées ci-dessous).

3.3 LES DOCUMENTS POST-ADMISSION

A réception de l'acompte sur les frais de scolarité, l'administration de l'EM Strasbourg envoie au candidat les documents d'admission officiels.

- Reçu d'acompte
- Lettre d'acceptation

Pour l'obtention de la lettre d'acceptation, l'étudiant devra envoyer :

- Une photo d'identité
- Le formulaire Extra Communautaire pour les non européens
- Le numéro Campus France pour les non européens
- La ville de candidature CF et visa pour les non européens
- Le contact CF pour les non européens

- Une aide au logement sera donnée mais aucun certificat d'hébergement ne sera fourni. Il s'agit de la responsabilité de l'étudiant de trouver un logement

Pour l'obtention de son visa et son arrivée à Strasbourg. Des attestations d'aide au logement peuvent être fournies sur demande des étudiants.

Lui permettant, si besoin, d'engager des démarches d'obtention de visa.

Toute demande concernant ces démarches doit être adressée au Service des Relations Internationales: sri-inta@em-strasbourg.eu

3.4 REPORT D'INTEGRATION

Report d'intégration

Dans certains cas exceptionnels, le candidat peut demander un report d'intégration d'une durée d'un an afin de conserver le bénéfice de son admission et intégrer l'EM Strasbourg à la rentrée suivante. Ce report signifie que l'École lui réserve sa place pour l'année suivante.

Conditions permettant de demander un report :

- Non-obtention du visa étudiant ;
- Accident ou maladie grave empêchant la rentrée ;
- Décès d'un proche ;
- Toute autre situation exceptionnelle justifiée par un document officiel.

Modalités de demande :

La demande de report doit être formulée par courrier électronique aux services concernés, avant le 30 septembre de l'année du concours, et respecter les mêmes modalités que celles prévues pour une demande de remboursement (justificatifs officiels, lettre explicative, etc.).

Il revient à l'École d'accepter ou non la demande de report.

Le report d'intégration n'exonère pas le candidat du paiement de son acompte dans un délai de 2 semaines calendaires après l'annonce des résultats, ni de la fourniture de son diplôme avant le 31 octobre.

Les frais de scolarité appliqués seront ceux en vigueur lors de l'année d'intégration effective. En cas de refus de visa l'année suivante, l'acompte sera remboursé selon les modalités prévues dans le règlement (**3.2.2 Remboursement de l'acompte)**.

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS

« INTERNATIONAL ADMISSION » DE L'EM STRASBOURG

Admission en Bachelor Affaires Internationales

Année 2025-2026

I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS

Tous les candidats, français ou étrangers, pourront soumettre leur candidature selon les conditions exposées ci-après.

Les candidats ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive concernant l'un des concours d'entrée à l'EM Strasbourg ne sont pas autorisés à concourir.

Quel que soit le programme ou l'année d'intégration, et en fonction du parcours choisi (anglophone ou francophone), le candidat devra :

- Être natif de la langue d'enseignement (issu d'un pays francophone ou anglophone respectivement),
  ou
- Fournir une attestation de **niveau B2 minimum** dans la langue du programme choisi :
  - Pour le **parcours francophone** : DELF, DALF ou TCF,
  - Pour le **parcours anglophone** : TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, Duolingo ou LTE (test daté de moins de 2 ans avant le 01/09 de l'année de rentrée).

Dans le cadre de la vérification du **niveau d'anglais**, le candidat peut également choisir de passer le **test d'anglais EM Strasbourg en ligne**, via la plateforme d'inscription. Il devra alors sélectionner une session parmi les dates proposées.

1.1.1 Admission Bachelor 1 :

- Être titulaire ou en cours d'obtention toutes disciplines confondues un Baccalauréat ou équivalent non français.

1.1.2 Admission Bachelor 2 :

- Être titulaire ou en cours d'obtention, **dans le domaine de la gestion :**
  - Soit de 60 crédits ECTS ou équivalent, non français ;
  - Soit de 60 crédits ECTS ou équivalent, français et ne pas être de nationalité française.

1.1.3 Admission Bachelor 3 :

- Être titulaire ou en cours d'obtention, dans le **domaine de la gestion** :
  o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, non français ;
  o Soit d'un BTS/DUT/120 crédits ECTS ou équivalent, français et ne pas être de nationalité française.

L'intégration est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du titre, diplôme ou crédits ayant permis au candidat de valider son éligibilité au concours au plus tard le 31 octobre de l'année du concours.

En cas de non-obtention du diplôme requis, aucune admission ne pourra être prononcée. Aucun report d'admission à l'année suivante ne sera accordé à ce titre.

Les candidats ne sont pas autorisés à passer la même année le concours international de l'EM Strasbourg et un autre concours d'accès en Bachelor.

1.1.4 Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne depuis la plateforme https://em-strasbourg.isa-inscription.com Après validation de son inscription, le candidat sera invité à se créer un espace personnel candidat sur lequel il pourra suivre au jour le jour l'évolution de son inscription puis de son admission au concours sur https://em-strasbourg.isadmission.com/login

Le candidat est seul responsable des informations fournies lors de son inscription, notamment son adresse e-mail et son numéro de téléphone, seuls moyens de communication pendant le concours, ainsi que ses nom, prénom, date et lieu de naissance, seuls éléments permettant de vérifier son identité le jour des épreuves.

Ces informations doivent strictement correspondre à celles figurant sur sa pièce d'identité.

En cas d'inscription par un tiers (agent), le candidat se doit de vérifier les informations saisies.

1.1.5 Calendrier du concours

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1er novembre 2025.
Pour que sa candidature soit considérée comme complète et qu'il puisse passer les épreuves orales, le candidat devra :

- Avoir soumis sa candidature sur la plateforme d'inscription : https://em-strasbourg.isa-inscription.com/
- Complété son dossier dans son espace candidat sur la plateforme de concours : https://em-strasbourg.isadmission.com/login
- Avoir renseigné l'inscription administrative
- Avoir déclaré un score à un test d'anglais ou avoir réservé une date de passage des épreuves avec l'EM Strasbourg si nécessaire

- Avoir déclaré un score de test de logique ou avoir réservé une date de passage de l'épreuve de raisonnement logique avec l'EM Strasbourg (admission en Bachelor 3 uniquement) ;
- S'être acquitté des frais de concours*
- Avoir déposé les relevés des notes des deux dernières années d'études
- Avoir déposé un certificat de scolarité pour l'année en cours et/ou le dernier diplôme obtenu
- Avoir déposé un CV et une lettre de motivation sur l'espace candidat
- Avoir téléchargé tous les justificatifs DEFINITIFS nécessaires

**Sauf cas d'exonération des frais de concours*

Le concours international est organisé en différentes sessions entre novembre 2025 et juin 2026.

Le calendrier des sessions du concours est à la disposition des candidats sur la plateforme de concours et est régulièrement mis à jour. Si aucune session d'admission n'est proposée, l'équipe organisatrice du concours peut en ouvrir de nouvelles sur demande via la boîte mail international-admission@em-strasbourg.eu.

Le concours est ouvert jusqu'au 28 août 2026 mais à partir du 1er juillet, l'école se réserve le droit de refuser des candidats dont les informations en notre possession nous permettent d'anticiper un refus de visa ou une incapacité à satisfaire toutes les conditions pour une intégration à la rentrée de septembre 2026.

Les candidats concernés par ce refus en seront avisés dès leur pré-inscription et ne devront pas payer de frais de d'inscription.

Le candidat reste seul responsable de son dossier de visa. L'école ne peut être tenue responsable de la non-obtention de visa, en particulier dans le cas d'inscription tardive au concours.

Le nombre de places offertes au concours étant limité, l'École se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment, sans préavis, dès lors que la capacité maximale est atteinte. Aucune candidature supplémentaire ne pourra alors être acceptée.

1.1.6 Eligibilité d'une candidature

Ouverture des inscriptions
- Inscription administrative ;
- Constitution du dossier ;
- Paiement des frais de concours ; *

** Sauf cas d'exonération*

Soumission d'une candidature

Dès que le candidat a fini de renseigner son dossier et a téléchargé ses justificatifs, il peut le soumettre pour validation.

Vérifications du dossier
Vérification intégrale des pièces du dossier, des notes, des scores et des justificatifs renseignés par le candidat.

VALIDATION / REJET
En cas de rejet de tout ou partie des renseignements ou des justificatifs, le candidat est informé par courriel qu'il doit corriger le ou les anomalies sous peine de remettre en question l'éligibilité de sa candidature.

La fabrication et l'utilisation de faux documents constituent des délits. On parle de faux et d'usage de faux. L'auteur des faits sait parfaitement que le document est un faux. Le document peut avoir pour but d'obtenir un droit ou de prouver certains faits. Le délit de faux correspond à l'un des faits suivants : fabriquer un document entièrement faux (**un faux diplôme, un faux passeport, un faux relevé de notes**...) ; modifier frauduleusement un document ; imiter une signature. Il y a délit d'usage de faux lorsqu'on utilise de tels documents pour obtenir un droit ou pour prouver un fait. L'usage de faux est puni même si l'auteur des faits n'a pas fabriqué les faux en question.
Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. La personne qui fabrique et utilise des faux documents risque les mêmes peines. Si le faux document est un document délivré habituellement par une administration (carte d'identité...), les peines sont de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende. En cas de fraude, l'EM Strasbourg prendra toutes les dispositions juridiques nécessaires.

1.1.7 Passage des épreuves externes

Tests de logique : Admission 3ème année de Bachelor
Tests TAGE 2©, TAGE MAGE©, GMAT©, GRE
Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer le test de logique propre à l'EM Strasbourg ou s'ils souhaitent faire valoir un score précédemment obtenu à un test de TAGE 2©, TAGE-MAGE© ou GMAT©.
Les tests TAGE sont valables 2 ans (années civiles : année N et année N+1). Exemple : un score TAGE 2024 (obtenu entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024) sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.
Les tests **GMAT© sont valables 5 ans.**
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.
Si le candidat souhaite passer le test de logique avec l'EM Strasbourg, il choisit une session parmi la liste des dates proposées.

Test d'anglais : Admission 1ère année parcours 100% English, en 2ème ou 3ème année de Bachelor
IELTS, TOEIC, TOEFL, LTE, Cambridge, Duolingo
Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer le test d'anglais propre à l'EM Strasbourg ou s'ils souhaitent faire valoir un score précédemment obtenu à un test IELTS, TOEIC, TOEFL, LTE, Cambridge ou Duolingo.

La date de validité du test d'anglais exigible pour le concours est de **deux années calendaires précédant la date de clôture des inscriptions.**
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.
Si le candidat souhaite passer le test d'anglais avec l'EM Strasbourg, il passe le test en ligne dont l'accès lui est octroyé par mail.

Test de français : Admission 1ère et 2ème année parcours progressive English
DELF, DALF, TCF
Au moment de leur inscription, les candidats devront faire valoir un score précédemment obtenu à un test DELF, DALF ou TCF (épreuves de moins de deux ans).
Le justificatif du score devra être téléchargé dans l'espace candidat pour attester du score.

1.2 FRAIS DE CONCOURS

1.2.1 Modalités et périmètre

Les frais de concours sont les mêmes pour tous les candidats au concours, qu'ils passent les épreuves d'anglais et de raisonnement logique avec l'EM Strasbourg ou qu'ils fassent valoir un score obtenu à ces épreuves préalablement.

Les frais de concours incluent l'accès à la plateforme d'entrainement.

Des exemptions de frais de concours sont possibles sous certaines conditions.

L'inscription au concours est considérée comme validée lorsque le paiement des frais de concours est intégralement acquitté et validé par l'établissement bancaire du candidat.

1.2.2 Tarifs d'inscription

Les droits d'inscription pour le concours International Admission sont de 80€, non-remboursables.

1.2.3 Mode de règlement des frais d'inscription

Le règlement des frais d'inscription peut se faire uniquement par paiement sécurisé en ligne, par carte bancaire, depuis la plateforme https://em-strasbourg.isadmission.com/login

Les frais à la charge du candidat et ne sont pas remboursables.

1.3 CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S)

Des aménagements peuvent être demandés par un candidat en situation de handicap.
La demande est à faire auprès du service d'admission à l'adresse au moment de l'inscription au concours : international-admission@em-strasbourg.eu

Aucune demande ne pourra être acceptée au moment des épreuves ou a posteriori.

II. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES
2.1. LES ÉPREUVES

2.1.1 Admission Bachelor 1 :

- Dossier académique

Constitution d'un dossier comprenant les relevés des notes de 1ère et terminale, ou à défaut d'avoir toutes les notes de terminale, au moins celles du 1er trimestre ; un CV ; une lettre de motivation ; une/des lettre(s) de recommandation (optionnel mais souhaitable) ainsi que tout élément pouvant valoriser la candidature (implication au sein des associations, hobbies...).

- Candidat non anglophone natif souhaitant intégrer le parcours 100% English : présentation d'un score à un test d'anglais ou passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
- Candidat non francophone natif souhaitant intégrer le parcours progressive English : présentation d'un score à un test de français
- Entretien de motivation en français avec quelques questions en anglais pour la parcours progressive English ; en anglais pour le parcours 100% English

2.1.2 Admission Bachelor 2 :

- Dossier académique

Constitution d'un dossier comprenant les relevés de notes du bac et de la première année post-bac ; un CV ; une lettre de motivation ; une/des lettre(s) de recommandation (optionnel mais souhaitable) ainsi que tout élément pouvant valoriser la candidature (implication au sein des associations, hobbies...).

- Candidat non anglophone natif : présentation d'un score à un test d'anglais ou passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
- Candidat non francophone natif souhaitant intégrer le parcours progressive English : présentation d'un score à un test de français
- Entretien de motivation en français avec quelques questions en anglais pour la parcours progressive English ; en anglais pour le parcours 100% English

2.1.3 Admission Bachelor 3 :

- Dossier académique

Constitution d'un dossier comprenant les relevés de notes du bac et des deux premières années post-bac ; un CV ; une lettre de motivation ; une/des lettre(s) de recommandation (optionnel mais souhaitable) ainsi que tout élément pouvant valoriser la candidature (implication au sein des associations, hobbies...).

- Candidat non anglophone natif : présentation d'un score à un test d'anglais ou passation du test d'anglais proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
- Passation du test de logique proposé par l'EM Strasbourg sur la plateforme concours
- Entretien de motivation en anglais

Précisions concernant l'entretien de motivation

L'épreuve consiste en un entretien oral de 20 minutes qui porte sur la personnalité du candidat et son projet professionnel. L'épreuve se déroule face à un Jury de l'EM Strasbourg Business School composé de 2 à 3 personnes.

2.2 COEFFICIENTS

	Étude du dossier	Test de logique et de raisonnement	Entretien de motivation
Bachelor 1ère année (B1)	50%	-	50%
Bachelor 2ème année (B2)	50%	-	50%
Bachelor 3ème année (B3)	30%	20%	50%

Les notes d'anglais ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne au concours.

2.3 EPREUVES ECRITES ET ORALES A DISTANCE

Dans le cadre du Concours International, les épreuves écrites et orales se déroulent en distanciel et doivent respecter les conditions suivantes :

- Le candidat doit se trouver dans un lieu clos et privatisé,
- Être seul dans la pièce,
- Disposer d'une connexion internet stable,
- Ne pas utiliser de matériel ou d'aide quelconque pendant toute la durée des épreuves.

Tout comportement suspect pourra faire l'objet d'un procès-verbal d'incident, pouvant être qualifié de fraude.

2.3.1 Épreuves écrites

Le candidat accèdera aux tests en ligne via un lien transmis par la plateforme. Il est recommandé de réaliser ces tests avant les épreuves orales, ou au plus tard dans la semaine suivante celles-ci, afin d'optimiser le processus d'admission.

2.3.2 Epreuves Orales

Il revient au candidat de garantir la qualité et la clarté des échanges avec le jury en s'engageant à :

- Disposer des moyens audiovisuels nécessaires et d'une connexion internet stable,
- Se connecter 15 minutes avant le début de l'entretien afin de vérifier la bonne installation technique.

Le candidat devra présenter une pièce d'identité originale et valide au début de l'entretien pour s'identifier auprès du jury. Il se présentera sans couvre-chef ni accessoires, les signes religieux devant rester visibles le temps de la vérification.

En cas de problème technique, la qualité de l'entretien sera mentionnée dans le procès-verbal. Si l'entretien ne peut être poursuivi, le jury en informera le candidat oralement et/ou via le chat avant d'interrompre la session. Le service concours prendra ensuite contact avec le candidat.

Le candidat s'engage à respecter strictement les règles de l'EM Strasbourg pendant toute la durée des épreuves et concours, sous peine de sanctions immédiates ou différées. **Il s'engage également à honorer ses entretiens, en respectant les moyens mobilisés pour l'organisation du concours et de l'institution.** Le non-

Respect de ce rendez-vous pourra entraîner l'élimination de la candidature.

2.4 COMPORTEMENT POUVANT FAIRE L'OBJET d'UNE SANCTION

Les candidats s'engagent à respecter les règles exigées l'EM Strasbourg durant toute la durée des épreuves et des concours sous peine de sanctions immédiates ou différées.

En cas de fraude ou de comportement inapproprié, un jury disciplinaire pourra être constitué afin de définir les sanctions à appliquer parmi la liste suivante (liste non exhaustive) :

- Attribution d'une note de 0/20 à l'une ou toutes les épreuves
- Exclusion du concours de l'EM Strasbourg pendant une durée de 1 à 3 ans
- Signalement à Campus France

III. Résultats et admission

3.1 PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION

Les résultats d'admission sont portés à la connaissance des candidats au plus tard 15 jours après avoir complété toutes les étapes du concours, depuis le compte du candidat sous l'onglet « admission ». Chaque candidat est également informé par email de son admission.

Le candidat peut être déclaré :

- **Admis :** le candidat a obtenu les résultats requis par le concours et satisfait toutes les conditions d'admission. Il peut régler l'acompte sur les frais de scolarité et poursuivre sa démarche d'inscription pour la rentrée suivante
- **Admission Conditionnelle :** Les candidats non francophones natifs doivent justifier d'un niveau minimum B2 en français pour une admission en BAI 1A ou 2A parcours progressive English, et/ou en anglais pour une admission en BAI 1A ou 2A 100% English, ou 3A. Ce niveau doit être présenté avant le 1er septembre de l'année de la rentrée.

  À l'issue du concours, **une admission conditionnelle peut être prononcée si le candidat ne dispose pas du niveau linguistique requis**. Dans ce cas, il se voit proposer de suivre et valider un programme de mise à niveau en langue (français ou anglais selon le cas), sous la responsabilité d'une institution reconnue par l'EM Strasbourg (ex : Alliance Française pour le français).

  Le candidat devra alors accepter cette admission conditionnelle dans un délai de 2 semaines calendaires et régler un acompte de **3500 €*** (tarif en vigueur à la rentrée 2026).

  Un acompte supplémentaire pourra être demandé par l'organisme proposant le pré-programme, selon ses propres conditions.

- **Non admis :** la moyenne des notes du candidat est insuffisante. Il est éliminé et ne pourra pas intégrer l'école. Un candidat déclaré non admis ne sera pas autorisé à repasser le concours la même année.

Le Jury des Concours est souverain, par conséquent les notes obtenues par les candidats ne peuvent être remises en cause ; seules les réclamations relatives à d'éventuelles erreurs logistiques sont recevables.

3.2 ACCEPTATION DE L'ADMISSION

3.2.1 Règlement de l'acompte

Une fois admis, le candidat dispose de 2 semaines calendaires à compter de la réception du courriel d'admission pour accepter son admission. Pour assurer sa place, il devra régler un acompte de **3 500 €** (tarif en vigueur pour la rentrée 2026, incluant les frais universitaires).

Le paiement peut s'effectuer par :

- Virement bancaire (le RIB de l'Université de Strasbourg est disponible dans l'espace candidat) ;
- Carte bancaire (frais à la charge du candidat) ;
- Plateforme sécurisée Flywire, uniquement pour les virements depuis l'étranger (lien disponible dans l'email d'admission).

Quel que soit le mode de paiement choisi, le candidat devra impérativement télécharger, dans l'onglet « Paiement » de son espace candidat, la fiche de renseignement dûment remplie et signée, contenant ses informations et celles du payeur, ainsi que la preuve de paiement.

Sans règlement de l'acompte dans le délai imparti, le candidat sera considéré comme démissionnaire.

En cas de difficulté, merci de contacter : international-admission@em-strasbourg.eu

3.2.2 Remboursement de l'acompte :

3.2.2.1 Conditions

Le candidat dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés après la réception de l'acompte pour demander un remboursement.

L'EM Strasbourg procède au remboursement total de l'acompte (hors frais nets perçus) uniquement dans les cas suivants, sur présentation d'un justificatif officiel, avant le 31 octobre de l'année du concours :

- Non-obtention du visa étudiant
- Non-obtention du diplôme permettant la candidature
- Cas particuliers (maladie grave, décès d'un proche, etc.)

Les étudiants non francophones n'ayant pas justifié d'un niveau B2 en français (DELF ou DALF) avant le 1er juillet de l'année de rentrée pourront demander un report, mais l'acompte ne sera pas remboursé.

3.2.2.2 Processus de remboursement

Le dossier de demande de remboursement doit être envoyé par mail au service des Admissions Internationales et devra contenir :

1. Une lettre manuscrite signée exposant la raison du désistement (refus de visa, problème de santé, décès, etc.)
2. Le justificatif officiel correspondant
3. La fiche missionnaire, uniquement les parties surlignées en jaune, remplie avec les informations personnelles (document fourni sur demande)
4. Le relevé d'identité bancaire (RIB) du compte ayant servi au paiement, au format international (IBAN + BIC SWIFT) si compte non français, avec prénom, nom et adresse du titulaire
5. L'envoi du dossier complet à l'adresse : international-admission@em-strasbourg.eu

L'acompte, à sa réception sur le compte de l'Université de Strasbourg, sera gardé au maximum un an dans le cas où le candidat ferait une année de préprogramme ou une demande de report de rentrée. Au-delà de ce délai, il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement (sauf conditions particulières de demande de remboursement explicitées ci-dessus).

3.3 INSCRIPTION A l'EM STRASBOURG

A réception de l'acompte sur les frais de scolarité, l'administration de l'EM Strasbourg envoie au candidat les documents d'admission officiels :

- Reçu d'acompte
- Lettre d'acceptation

Pour l'obtention de la lettre d'acceptation, l'étudiant devra envoyer :

- Une photo d'identité
- Le formulaire Extra Communautaire pour les non européens
- Le numéro Campus France pour les non européens
- La ville de candidature CF et visa pour les non européens
- Le contact CF pour les non européens

- Une aide au logement sera donnée mais aucun certificat d'hébergement ne sera fourni. Il s'agit de la responsabilité de l'étudiant de trouver un logement pour l'obtention de son visa et son arrivée à Strasbourg. Des attestations d'aide au logement peuvent être fournies sur demande des étudiants.

Lui permettant, si besoin, d'engager des démarches d'obtention de visa.

3.4 REPORT D'INTEGRATION

Report d'intégration

Dans certains cas exceptionnels, le candidat peut demander un report d'intégration d'une durée d'un an afin de conserver le bénéfice de son admission et intégrer l'EM Strasbourg à la rentrée suivante. Ce report signifie que l'École lui réserve sa place pour l'année suivante.

Conditions permettant de demander un report :

- Non-obtention du visa étudiant ;
- Accident ou maladie grave empêchant la rentrée ;
- Décès d'un proche ;
- Toute autre situation exceptionnelle justifiée par un document officiel.

Modalités de demande :

La demande de report doit être formulée par courrier électronique aux services concernés, avant le 30 septembre de l'année du concours, et respecter les mêmes modalités que celles prévues pour une demande de remboursement (justificatifs officiels, lettre explicative, etc.).

Il revient à l'École d'accepter ou non la demande de report.

Le report d'intégration n'exonère pas le candidat du paiement de son acompte dans un délai de 2 semaines calendaires après l'annonce des résultats, ni de la fourniture de son diplôme avant le 31 octobre.

Les frais de scolarité appliqués seront ceux en vigueur lors de l'année d'intégration effective. En cas de refus de visa l'année suivante, l'acompte sera remboursé selon les modalités prévues dans le règlement (**3.2.2 Remboursement de l'acompte)**.